

COMPTÉ RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 18 septembre 2020

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 15

L'an deux mil vingt
le dix-huit septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 10 septembre 2020

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, M LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie et M MARUEJOULS Pascal.

Excusés : M MOTTET Stéphane (1 pouvoir à M GONNON Samuel), M STAMENKOVIC Dejan (1 pouvoir à M TRICOT Jean-Luc), M MARION Bertrand (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie) et Mme BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia).

Secrétaire de séance : Mme BOISSEAU Audrey.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Désignation des représentants de la commune aux différentes commissions communautaires réparties en 6 pôles

Pôle	Commission	Civilité	Prénom	Nom
Administration et Coopération Territoriale	Finances	Mme	Sylvia	MAILLOT
	Coopération Territoriale			
Activité et Mobilité	Économique, Commerce - Artisanat	M	Stéphane	MOTTET
	Transport - Mobilité - Modes doux	Mme	Audrey	BOISSEAU
	Emploi - Formation - Apprentissage			
Infrastructures du	Voirie	M	Samuel	GONNON

Territoire					
	Entretien Bâtiments				
	Bâtiments Neufs				
	GEMAPI - Rivières				
Jeunesse et Services	Petite Enfance - Parentalité	Mme	Nathalie	COUTURIER	
		Mme	Sandrine	JORLAND	
	Jeunesse - ALSH	M	Dimitri	FONCLAUD	
Affaires sociales	M	Jean-Luc	TRICOT		
Environnement et Habitat	Agriculture et Espaces Naturels - Corridors Écologiques				
	Habitat - Logement - Urbanisme	Mme	Claudia	BALAVOINE	
	Collecte et Traitement des déchets - RSO - CTE	M	Pascal	LEQUIEN	
	Agenda 2030				
PCAET					
Rayonnement du Territoire	Tourisme et Vie Associative - Géoparc				
	Culture Patrimoine - PAH	M	Jérôme	LEBEAU	
Communication externe et Évènementiel	Mme	Nathalie	COUTURIER		
	Mme	Sandrine	JORLAND		

Désignation et rémunération de l'agent recenseur de la population

Monsieur le maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population de Belmont d'Azergues débutera le 21 janvier 2021 pour se terminer le 20 février 2021.

Selon la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement sont confiées par la loi à la Commune qui reçoit à ce titre une dotation forfaitaire.

Le Maire se charge du recrutement par arrêté municipal et de la gestion de l'agent recenseur. Il propose à l'assemblée la candidature de madame Patricia Duceau. Le mode de rémunération de l'agent recenseur est fixé par délibération. Le montant peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la Commune à préparer et à réaliser l'enquête de recensement.

Il est décidé de nommer par arrêté madame Patricia Duceau comme agent recenseur. Elle percevra une rémunération pour un montant forfaitaire égal à la dotation de l'Etat.

Questions diverses

- Point sur la rentrée scolaire

L'école compte 91 élèves et une 4^{ème} classe a été ouverte avec une nouvelle enseignante madame Muriel Thiel. Le nombre très élevé de petits a engendré une organisation difficile compte tenu des locaux. La salle d'animation sert de garderie le matin de 7 heures et quart à 8 heures 20, de cantine à midi avec deux services et une personne supplémentaire pour aider, de coin sieste avec l'installation de couchettes de 13 heures 30 à 15 heures, à nouveau de garderie de 16 heures 30 à 18 heures 30, et le soir elle est prêtée aux associations. Après chaque utilisation, un nettoyage est effectué avec un produit virucide. Les frais de nettoyage de l'école et de la salle d'animation ont beaucoup augmentés compte tenu des obligations liés au COVID 19. La société de nettoyage nous a remis un nouveau devis de 22.000 euros annuels au lieu de 15.000 euros.

Monsieur le Maire se demande si on ne devrait pas envisager une extension de l'école avec la construction d'une salle supplémentaire qui serait utile pour la garderie, les activités extra scolaires et la sieste des petits. C'est une réflexion à étudier en fonction de l'évolution des effectifs.

- Commande groupée bois et granules

Monsieur Bertrand Marion nous a communiqué une offre de prix pour l'achat groupé de bois et de granules. L'information va être distribuée à la population avec un bon de commande à remplir pour les personnes intéressées.

- Filtration eau du lavoir

Messieurs Gonnon et Lequien ont nettoyé le bassin ainsi que le puits et le débit de la source a augmenté. Une pompe de drainage avec flotteur vertical a été prêtée par la société Sefimag pour un essai qui s'est révélé concluant. Il a donc été décidé de valider le devis d'achat de cette pompe d'un montant de 458 euros TTC. La société Charrin va intervenir pour un pompage et nettoyage. Le remplacement du grillage est à prévoir.

- Fontaine place Sophie Poncet

Malgré la nouvelle couche d'hydrofuge, il subsiste toujours une petite fuite d'eau. Il semble nécessaire de poser un liner cet automne au moment de l'hivernage.

- Chemin des Pierres

Les chenaux de madame Colette Cartier en haut du chemin des Pierres sont régulièrement endommagés par le passage de camionnettes. Il a été décidé avec monsieur Samuel Gonnon de poser un gros rocher pour que les véhicules ne s'approchent pas trop près de la maison.

Suite à l'accident du camion poubelles en juillet dernier en bas du chemin des Pierres, monsieur le Maire demande à la commission voirie de travailler sur des solutions ou améliorations à apporter. Monsieur le Maire fait part également du souhait de certains habitants qui demandent un sens unique sur le chemin du Beaujolais.

C'est un sujet difficile qui doit être approfondi en commission. En conseil d'adjoints, après discussion, les élus ont dit qu'un sens interdit sauf riverains et dessertes pourrait être posé chemin des Pierres. Monsieur le Maire demande que tous les aspects de cette proposition soient étudiés et pris en compte lors d'une prochaine réunion de la commission voirie

- Climatatisation

Les travaux de climatatisation de la salle Jean-Baptiste Lacroix et du hall informatique de l'école sont prévus au budget 2020. Des devis ont été établis et d'autres doivent arriver rapidement. Il faudrait que les travaux puissent être réalisés cette année.

- Extinction nocturne

Un arrêté a été pris pour une extinction de l'éclairage public la nuit entre 23 heures 30 à 5 heures du matin à partir du 15 septembre sur l'ensemble du village sauf secteur pont de Dorieux.

- Travaux

Monsieur le Maire souhaite qu'on fasse une opération réfection bandes blanches pour les passages piétons, les couloirs à l'entrée de la commune, les places de parking à l'école et la place pour handicapés au cimetière. Monsieur Samuel Gonnon se charge des demandes de devis. Monsieur le Maire demande que les travaux d'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les bâtiments communaux continuent afin de ne pas perdre la DETR obtenue d'un montant de 22.756 euros.

- Dégradations et incivilités

Durant l'été, de nouvelles dégradations ont été commises comme la cabane dans le petit jardin public à l'angle du chemin du Beaujolais et la rue Guillaume de Varey ; la société Kampan doit nous apporter les pièces nécessaires à sa réparation. Des tuiles sur le toit de l'école ont été cassées et ont dû être remplacées. Des dépôts illicites d'ordures sont déposés régulièrement au cimetière et doivent être enlevés par l'agent communal. Le cadenas de la chaîne du parking de l'école a été forcé et a dû être changé.

- Installation de la fibre

A la suite d'un certain nombre d'échecs de raccordement des opérateurs sur notre réseau FFTH dans le Rhône, il a été décidé de fermer provisoirement à la commercialisation environ 14.000 adresses réparties sur 23 communes dont la nôtre afin de réaliser un audit de contrôle et une reprise des adresses pouvant être en défaut.

Les contrôles sont en cours et seront terminés le 30 octobre et la phase de commercialisation redémarrera ensuite.

- Ambroisie

Monsieur le Maire remercie messieurs Jérôme Lebeau et Pascal Lequien pour l'excellent travail fourni. Monsieur Lebeau explique que globalement, la densité diminue. Ils ont arraché environ 4000 pieds. Monsieur Bernard Gros a comme chaque année réalisé un beau travail. Par contre, il est difficile de faire respecter le règlement à monsieur Denis Barrot. L'organisme FREDON Rhône-Alpes, contacté par monsieur Lebeau, s'est proposé d'intervenir comme médiateur et formateur avec monsieur Barrot car le dialogue est difficile.

Monsieur Lequien a arraché des plants de renouée du Japon à l'entrée du village, en face du pressoir afin de limiter son extension.

Un pot d'ambroisie a été posé sur la place Sophie Poncet afin d'informer la population.

- Conseil communautaire

Monsieur le Maire revient sur le conseil communautaire du 9 septembre où de nombreux sujets ont été abordés. En début de séance se sont déroulées les élections des membres des diverses commissions comme la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la Commission de délégation de Service Public et de concession (CSP), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) etc...

En raison de l'épidémie COVID 19, le concessionnaire d'Aquazergues a fermé le centre aquatique le 15 mars et a présenté une demande d'avenant afin que la Communauté de Communes prenne en charge une partie du déficit.

Dans le cadre de la voie bleue entre le Luxembourg et Lyon, la CCBPD participera à l'étude signalétique au niveau d'Anse et du Bordelan sur un tracé de l'ordre de 3 à 5 km.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'opération crèche de Anse est validé. Le projet est de répondre à une forte demande de places en crèche et de permettre la création d'une salle des fêtes. Il est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Le coût de l'opération est estimé

à 3.235.045 € HT pour la commune d'Anse et à 1.720.015 € HT pour la CCBPD. On espère pouvoir ouvrir à la rentrée 2022, cela dépendra des fouilles archéologiques.

La CCBPD a décidé d'engager à partir de 2020 un plan d'action jeunesse pour les 15-25 ans en coordination avec Cap Générations. Deux thématiques ont été choisies : l'emploi, la formation, les stages et la prévention santé.

Une aide à la rénovation énergétique des bâtiments intitulée « l'éco-passeport » va être mise en place. L'aide est proportionnelle aux revenus des ménages.

Le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets a été présenté. Pour pallier les impacts de la crise liée au COVID-19, une réduction de 25% du montant de la Redevance Spéciale Obligatoire (RSO) est votée sous condition.

L'Avant-Projet Détaillé (APD) de l'Espace Pierres Folles est présenté dans son ensemble. C'est un dossier à 10.000.000 euros, les travaux sont commencés.

CR des commissions et syndicats

Commission communication

Mesdames Nathalie Couturier et Sylvia Maillot ont beaucoup travaillé pour actualiser le site de la commune. Grâce à la formation reçue, elles ont pu mettre à jour beaucoup de rubriques et simplifier la consultation. Madame Marie Camenish s'occupe plus particulièrement des associations et de l'école.

Madame Couturier attend la tenue des assemblées générales des associations Belmontaises pour obtenir les articles destinés au bulletin intercommunal. Elle a reçu déjà beaucoup de réponses des annonceurs.

Le flash infos d'août a été distribué.

Commission animation

Madame Sandrine Jorland précise que le concert pop rock prévu le 12 septembre a été annulé suite aux obligations trop contraignantes imposées par la Préfecture du Rhône. La prochaine animation prévue est une pièce de théâtre qui va probablement être repoussée pour les mêmes raisons.

Le 5 décembre, pour la fête des lumières, un conteur sera présent pour les enfants de l'école, le devis a été accordé. Ce sont les beaux-parents de madame Claire Guérout, membre de la commission qui s'en occupent.

Le 26 novembre, un atelier fabrication de faux cadeaux pour décorer le village pour les fêtes de fin d'année est organisé salle Jean-Baptiste Lacroix à 19 heures. La décoration du village est prévue samedi 28 novembre à partir de 9 heures 30.

Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

Monsieur Pascal Maruejols a assisté à la réunion du 21 juillet. Il rappelle que le syndicat regroupe 18 communes soit 39.000 habitants. Ses compétences sont de 2 ordres :

Compétences obligatoires

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble

Compétences optionnelles

- Lutte contre l'érosion des terres
- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale

C'est la CCBPD qui va prendre la compétence de l'espace Pierres Folles et le syndicat va peut-être être dissout faute de compétence.

Le Président a été élu, il s'agit de monsieur Philippe Soler (Maire de Marcy) et le vice-président est Jean-Michel Coquard (Pommiers).

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

A l'ordre du jour, étaient inscrits l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, la formation des commissions, l'élection du Président et des 12 vice-présidents. Monsieur Jean-Luc Tricot a été élu vice-président en charge de la qualité de l'eau. Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau a été présenté. Les prélèvements réalisés par le laboratoire CARSO montrent quelques anomalies au niveau de la température parfois supérieure à 25 degrés ce qui est un facteur favorisant la prolifération bactérienne. Plusieurs facteurs contribuent à l'élévation de la température de l'eau comme la chaleur emmagasinée par les sols dans lesquels sont enfouis les réseaux d'eau, la profondeur d'enfouissement des réseaux, la qualité du matériau, la stagnation de l'eau etc... Toutefois, les analyses bactériologiques et physicochimiques sont conformes donc on peut considérer qu'il n'y a pas de risque.

SIVU de la Pray

Un changement des membres du bureau s'est effectué cette année avec Monsieur Pierre Prunet qui a quitté ses fonctions de Président, remplacé par monsieur Guy Flamand. Monsieur Samuel Gonnou a été élu vice-Président. Les indemnités ont été votées, les attributions du Président listées et les nouveaux membres du bureau ont été mis en place.

Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)

Mesdames Sylvia Maillot et Laëtitia Soulier ont participé à la réunion du 17 septembre. Une rétrospective du projet en cours a été présentée. La MARPA, en lien avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole) sera une résidence autonomiste pour les ruraux à Ternand, ville choisie pour la présence de commerces et d'un médecin. Elle sera destinée aux personnes âgées non dépendantes avec des aides financières possibles comme l'APL (Aide Personnalisée au Logement) ou l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Elle comprendra 23 logements pour 24 places. La commune de Ternand a cédé gratuitement le terrain. Le permis de construire a été validé, sans cuisine car les repas seront livrés.

Sécheresse

Monsieur le Maire revient sur un arrêté plaçant le département du Rhône en alerte renforcée sécheresse jusqu'au 31 octobre.

La commune de Belmont d'Azergues est située en zone de gestion 1. Dans cette zone, il n'y a pas de mesures particulières pour les eaux souterraines. Par contre, pour les eaux superficielles et leur nappe d'accompagnement, nous sommes en zone d'alerte renforcée.

Les principales mesures applicables à notre zone :

- Les animaux d'élevage ne doivent pas accéder directement dans le lit des cours d'eau
- Réalisation de travaux interdits dans les cours d'eau
- Les prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement sont interdits
- Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins interdits sauf pour les jardins potagers, les jeunes plantations, les plants patrimoniaux, les semis de l'année où l'arrosage est autorisé entre 20 heures et 8 heures 4 jours par semaine, le lundi, mercredi, vendredi et samedi
- Arrosage des espaces sportifs de toute nature interdit
- Remplissage des piscines à usage familial interdit sauf pour le 1er remplissage des nouvelles piscines. Le remplissage complémentaire est autorisé.
- Vidange des piscines dans les cours d'eau interdit
- Lavage des véhicules interdit
- Arrosage des façades de bâtiment interdit sauf ravalement
- Arrosage des voies privées interdit
- Fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert interdit
- Lavage des voiries interdit sauf impératif sanitaire ou de sécurité et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.

Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront dimanche 27 septembre pour les grands électeurs à la Préfecture du Rhône.

Lafarge Ciments

Monsieur le Maire a appelé le Directeur de la société Lafarge Ciment pour convenir d'une date pour la réunion de concertation annuelle. Nous avons quelques plaintes de riverains concernant le bruit et la poussière. La réunion est prévue le jeudi 8 octobre à 18 heures.

COVID 19

Un arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2020 porte obligation du port du masque pour les personnes de plus de 11 ans lors des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public. La violation de cette disposition est punie d'une amende forfaitaire de 135 euros.

Un autre arrêté préfectoral instaure le port du masque de protection obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans ou plus se trouvant sur la voie publique dans un rayon de 50 mètres des abords d'établissements d'enseignement scolaire (écoles, collèges, lycées) et de stations de transports en commun dans le département du Rhône.

De nombreuses circulaires gouvernementales sont diffusées et une des dernières impose à l'organisateur d'une réunion de plus de 10 personnes de demander une autorisation à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône sauf pour une réunion à caractère professionnelle.

Vidéosurveillance

Monsieur le Maire a besoin de connaître l'avis des élus sur la mise en place d'une vidéosurveillance sur la place Sophie Poncet et à l'école. Les caméras de chasseurs posées actuellement sont une solution provisoire et il faut envisager un équipement pérenne. Après discussion, le conseil à la grande majorité est favorable à la poursuite de l'étude et à la demande de subventions.

Monsieur Dimitri Fonclaud prend la parole au nom de l'ensemble des propriétaires du lotissement « Les Lavandières » qui souhaitent remercier monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal pour la décision de créer un arboretum.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 octobre 2020 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 9 octobre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 21 heures.